



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



144^e SESSION DU COMITE EXECUTIF

Washington, D.C., É-U, du 22 au 26 juin 2009

Point 7.6.1 de l'ordre du jour provisoire

CE144/INF/6-A (Fr.)

9 avril 2009

ORIGINAL : ANGLAIS

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC

Introduction

1. L'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) remplacera le Système des normes comptables de l'Organisation des Nations Unies actuel (UNSAS) par les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) dès le 1^{er} janvier 2010 en conformité avec la résolution CSP27.R18 de la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine qui a eu lieu le 5 octobre 2007. Ce passage à IPSAS permettra à l'Organisation de s'aligner sur la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de juillet 2006, résolution A/RES/60/283 de mettre en œuvre IPSAS au sein des Nations Unies le 1^{er} janvier 2010.

Analyse : Bénéfices majeurs provenant de la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)

2. Il est attendu que les normes comptables internationales du secteur public, des normes de grande qualité en matière de rapports financiers mondiaux appliquant aux entités du secteur public, améliorent la transparence et l'imputabilité, ainsi que la comparabilité parmi les entités du secteur public.

3. La mise en œuvre d'IPSAS apportera des avantages à l'Organisation par :

- a) la fourniture d'états financiers vérifiés aux Organes directeurs de l'Organisation, aux partenaires, intervenants et donateurs ;
- b) le paiement des recettes et des dépenses au fur et à mesure que les recettes s'accroissent, les services sont rendus ou les biens sont livrés, y compris la

- reconnaissance intégrale du passif de l'Organisation, en l'occurrence les avantages sociaux futurs des employés ; et
- c) la capitalisation de l'actif et la reconnaissance de la dotation aux amortissements des bâtiments, des meubles et de l'équipement, ce qui permettra de décrire le capital en équipement de l'OPS, soit les immobilisations, de manière bien plus détaillée que la description actuelle dans les états financiers de l'Organisation.
4. L'état des activités devant être mises en œuvre pour le passage aux normes comptables internationales pour le secteur public est identifié dans le tableau ci-joint intitulé « Etat de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public ».
5. La résolution CD48.R1 du 48^e Conseil directeur intitulée "Utilisation des recettes contenues dans le programme budget qui dépassent le budget autorisé 2006-2007" a approuvé sans délai la phase initiale du projet "Renforcement de la capacité de l'Organisation à se conformer à l'IPSAS d'ici l'an 2010" pour la somme de 300 000 \$US. Ces ressources financières ont permis à l'Organisation de financer :
- Des services d'actuariat professionnels, permettant ainsi de déterminer le passif à long terme en matière de congés annuels accumulés, les primes de rapatriement, les primes de déménagement et le régime d'assurance-maladie pour fonctionnaires retraités ;
 - Un gestionnaire de projet responsable de la mise en œuvre d'IPSAS ;
 - Les services d'un membre du Conseil des Normes comptables internationales du secteur public en vue de prodiguer des conseils d'expert sur la mise en place des nouvelles normes au sein de l'Organisation ;
 - La participation de l'Organisation en tant que membre du groupe de travail onusien sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public.
6. Les coûts futurs liés à la mise en application des Normes comptables internationales du secteur public incluront :
- L'augmentation des coûts liés aux audits annuels des comptes de l'Organisation ;
 - Les services d'actuaire professionnels visant à évaluer le passif à long terme de l'Organisation ;
 - Le coût des nouveaux modules de formation d'IPSAS des Nations Unies.

7. Plus l'Organisation avance dans la mise en application d'IPSAS, plus on constate les limitations de son système financier et comptable actuel, le Système de gestion des informations financières et comptables (FAMIS) et le Système de gestion des informations de bureau (OMIS) conçu par l'OPS qui sont utilisés par les bureaux des pays pour soutenir les normes comptables d'exercice et les Normes comptables internationales du secteur public. Il faut un nouveau système pour fournir une base solide à la comptabilité d'exercice et aux Normes comptables internationales du secteur public.

8. Le groupe de travail de l'Organisation responsable des systèmes de gestion institutionnels envisage des options concernant la mise en application d'un nouveau système d'information gestionnaire, notamment la possibilité de traiter par « voie rapide » la mise en application de nouveaux modules financiers. L'objectif est d'achever le passage aux modules financiers au sein d'un nouveau système d'information gestionnaire avant l'instauration du nouveau Plan stratégique de mi-terme prévue pour janvier 2013.

Exigences/Activités	Terminées	En cours	Été 2009	Automne 2009
1. Obtenir l’approbation et le financement de la part des Organes directeurs pour mettre en application IPSAS en 2010.	√			
2. Obtenir l’aval des auditeurs externes pour effectuer des audits annuels des comptes financiers de l’OPS à partir de 2010, si demande en est faite.	√			
3. Mettre en application la Politique de reconnaissance des dépenses pour tous les fonds.	√			
4. Fournir une initiation à la formation institutionnelle sur IPSAS.	√			
5. Mettre en application la comptabilité d’exercice : Comptabiliser les engagements financiers dans l’exercice durant lequel la responsabilité est assumée—p.ex., les services sont rendus ou les biens sont livrés : • Politique de reconnaissance des dépenses—payer les activités, les biens et les services dans l’année appropriée. • Traitements—payer le salaire de chaque mois lorsqu’il est gagné. • Prestations statutaires (p.ex., les primes éducatives, indemnités de voyage, etc.)—payer le pourcentage chaque mois lorsqu’il est gagné et payer les réclamations à mesure qu’elles sont présentées. • Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies—payer le pourcentage chaque mois tel qu’il est gagné et transférer les fonds du UNJSPF au paiement de futurs bénéfices de la pension.	 √ √ √ √			

Exigences/Activités	Terminées	En cours	Été 2009	Automne 2009
Assurance-maladie du personnel—payer le pourcentage chaque mois lorsqu’il est gagné et payer les réclamations à mesure qu’elles sont présentées.	√			
6. Evaluer le passif à long terme - estimation interne de l’OPS: – prestations terminales (p.ex, congés annuels, primes de rapatriement, de voyage et de déménagement) - évaluations faites par actuariats professionnels – régime d’assurance-maladie pour fonctionnaires retraités (ASHI) * – prestations terminales (p.ex., congés annuels, primes de rapatriement, de voyage et de déménagement) * Pourrait entraîner des actifs nets négatifs	√	√ √		
7. Capitaliser les “actifs fixes” - établir une nouvelle catégorie composée des bâtiments, meubles et équipement dans les états financiers de l’OPS. - assigner une durée de vie utile aux “actifs fixes” qui dépassent 5 000\$ et la dépréciation sera comptabilisée. - les gestionnaires doivent assurer le contrôle et les rapports concernant les terrains, immeubles et équipement.		√ √ √		
8. Déterminer “les contributions en nature” fournies à l’OPS—p.ex, les services du personnel et des consultants des ministères de la santé, espace de bureau fourni par les ministères, etc.		√		
9. Déterminer les inventaires de l’OPS qui sont à vendre—p.ex., publications, CD, etc.		√		

Exigences/Activités	Terminées	En cours	Été 2009	Automne 2009
10. Déterminer quelles entités seront incorporées dans les états financiers de l'OPS—p.ex., les centres, les fonds AMRO, etc.		√		
11. Etablir la valeur actuelle des terrains et immeubles de l'OPS.		√		
12. Soumettre les modifications proposées aux Règlements et règles financiers aux Organes directeurs: le 144 ^e Comité exécutif, le 49 ^e Conseil directeur et le 145 ^e Comité exécutif - recettes d'exercice - capitalisation et dépréciation des actifs fixes - reconnaissance du passif à long terme - audits annuels externes			√ √ √ √	√ √ √ √
13. Finaliser la mise en application des normes comptables d'IPSAS dans les comptes de l'OPS.			√	√
14. Développer et mettre en œuvre les modifications du système afin de soutenir IPSAS : - recettes d'exercice - dépenses d'exercice - capitalisation et dépréciation des actifs fixes			√ √ √	
15. Fournir une formation institutionnelle sur IPSAS : - modules de formation informatisés des Nations Unies - formation "experte" fournie par un membre du Conseil d'IPSAS			√ √	√ √
16. Finaliser le manuel de comptabilité: - politiques et procédures - rapports financiers				√ √